

**ORIGINAL**

PREMIER MINISTRE, CHEF  
DU GOUVERNEMENT

-----  
SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT  
-----

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
Travail-Démocratie-Paix  
-----

DECRET N° 83/II48 /du 23/I2/1983  
portant nomination de Monsieur MAKOSSO  
Joseph en qualité de Directeur du Pro-  
tocol.

-----  
LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT ;

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
Vu la loi n° 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement  
de l'article 47 de la Constitution ;  
Vu le décret n° 82/049 du 18 Janvier déterminant les attri-  
butions des Membres du Gouvernement ;  
Vu le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination  
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
Vu le décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomina-  
tion des Membres du Conseil des Ministres ;  
Vu le Rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier 1981 au décret  
n° 80/644 susvisé ;  
Vu le décret n° 83/320 du 3 Mai 1983 portant nomination  
d'un Membre du Conseil des Ministres.

Le Conseil de Cabinet entendu ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Monsieur MAKOSSO Joseph, Secrétaire des Affaires Etran-  
gères de 2è échelon est nommé Directeur du Protocole au Secrétariat  
Général des Affaires Etrangères.

ARTICLE 2. - Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires  
au présent décret.

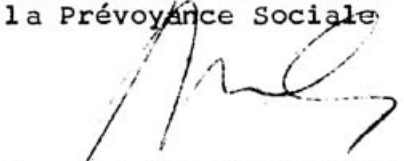
.../...

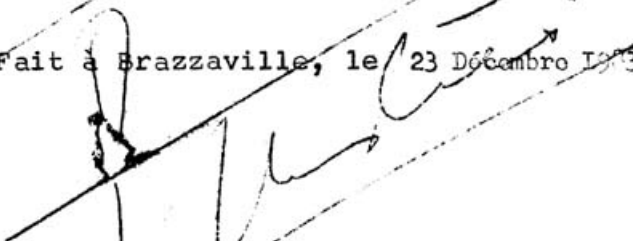
ARTICLE 3.- Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 23 Décembre 1963

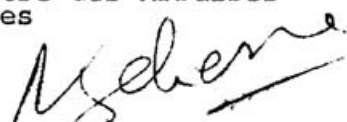
Par le Premier Ministre, Chef  
du Gouvernement

Le Ministre du Travail et de  
la Prévoyance Sociale

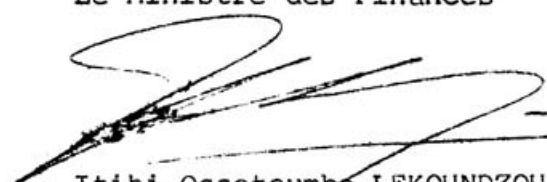
  
Bernard COMBO MATSIONA.-

  
Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Affaires  
étrangères

  
Pierre NZE.-

Le Ministre des Finances

  
Itihi-Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

X